

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2026**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes DORMONT Annick, DUCHAINE Nathalie, LERBET Valérie, ROZ Aurélie et VERDREAU Vanessa.

Messieurs ADNET Johan, DRU Guillaume, LAMBERT Christophe, MORAL Philippe et M. SOLIOT Bernard.

**EXCUSES** : Mmes FERREIRA Anne-Lise (procuration à LERBET Valérie) et LAMBERT Manon (procuration à LAMBERT Christophe) ; Mrs BOURGEON Jérôme (procuration à ADNET Johan) et TRECOURT Daniel (procuration à DUCHAINE Nathalie).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHAINE Nathalie

**DATE DE CONVOCATION** : 20 avril 2026

En ouverture de séance, M. le Maire sollicite l'assemblée pour rajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir : une déclaration d'intention d'aliéner. Accord de l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal d'installation du 20 mars 2026, et suite à une erreur administrative, il est procédé à l'ajout du nom de Vanessa VERDREAU au sein de la commission "Sports et vie associative". Aucune autre observation n'étant formulée, le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **I – Votes des taux 2026**

À la suite du vote du budget 2026 intervenu le 2 mars 2026 et en l'absence à cette date du document de référence « état 1259 » nécessaire à la fixation des taux de fiscalité communale, la situation actualisée avec les nouvelles bases est présentée à l'assemblée.

Monsieur le Maire expose l'évolution des bases fiscales et rappelle que le précédent conseil municipal a élaboré le budget 2026 sans prévoir d'augmentation de la fiscalité.

Il évoque également le contexte budgétaire national, marqué par une baisse continue des dotations de l'État, ainsi que la hausse des charges, notamment salariales. Il souligne par ailleurs le projet de réalisation de l'Espace de Rencontres et de Loisirs, destiné à répondre aux normes d'accessibilité de la mairie et à offrir un équipement communal adapté aux besoins de la population, garantissant un accès facilité à tous.

Sur proposition de la commission des finances, réunie le 22 avril 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 5,92 %

## **II – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

À la suite des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée pour la durée du mandat des membres du conseil municipal.

Pour notre commune, cette commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Elle occupe une place centrale dans la gestion de la fiscalité directe locale.

Malgré le nombre de membres requis, les services de l'État sollicitent la proposition d'un nombre plus important de personnes. Après échange entre les élus, il a été décidé de proposer 24 noms.

### **III – Vidéoprotection**

Monsieur le Maire aborde la question de la sécurité et des incivilités au sein de la commune. Il prend pour référence les trois à quatre cambriolages recensés chaque année, ainsi que les dégradations du patrimoine communal. Celles-ci concernent notamment les équipements de jeux publics, mais également les abords du monument aux morts, où pas moins de sept dégradations ont été constatées en l'espace de deux ans. Ces dommages sont principalement causés par des camions effectuant des manœuvres de demi-tour sans identification.

Dans un contexte où le moindre dégât engendre des coûts importants, les auteurs de ces faits échappent le plus souvent à toute responsabilité, laissant à la charge de la commune les frais de réparation.

Afin de répondre à cette situation, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la commune. Il présente une première estimation technique et financière, en précisant que tout équipement devra obligatoirement être validé par les services de la gendarmerie afin de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental.

Une pré-étude réalisée par deux entreprises est présentée. Celle-ci devra être approfondie en concertation avec le SICECO, la gendarmerie et les fournisseurs. Le montant estimatif des installations s'élève à environ 30 000 € HT.

Les subventions actuellement accordées par le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) s'élèvent à 50 % du coût hors taxes, dans la limite de 50 000 € HT. À cela peuvent s'ajouter des aides de l'État pouvant atteindre également 50 %, sans toutefois dépasser un plafond global de 80 % de subventions.

Après discussion, il est décidé de réunir la commission des travaux afin d'étudier plus précisément ce projet d'équipement.

Conscient de l'intérêt de ce dispositif, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'équiper la commune d'un système de vidéo protection sur des sites stratégiques (ERL, cimetière, place de l'église, square des Crais, écoles, terrain de jeux, atelier communal)
- **AUTORISE** le Maire à engager une étude approfondie avec le soutien des services de gendarmerie.

### **IV - Signalisation routière**

Dans le cadre de la rénovation de la signalisation routière au sol, Monsieur le Maire présente trois devis proposant une application soit en peinture, soit en résine.

Compte tenu des coûts plus élevés de la résine, il est décidé de réaliser les marquages en peinture, à l'exception de certains aménagements qui seront effectués en résine : deux passages piétons (route de Broindon et route de Saulon) ainsi qu'une bande STOP (route de Broindon). Par ailleurs, deux marquages « 30 km/h » seront installés en thermocollé rue de Gilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise CCS de Neuilly-Crimolois pour un montant de 3 975,62 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant afin d'engager les travaux.

### **V – Espace de Rencontre et de Loisirs**

Monsieur le Premier Adjoint, en charge du suivi des travaux de l'ERL, présente l'avancée de cette construction. Depuis la dernière réunion, les enduits extérieurs ont été réalisés. La partie concernant la couverture intérieure du préau a été effectuée ces derniers jours. L'entreprise de chauffage a installé une partie des équipements.

En revanche, un retard estimé à neuf semaines est constaté pour le lot n°7 « doublage et cloisons ».

Par ailleurs, nous avons été informés de la liquidation de l'entreprise SONELEC, qui avait en charge le lot n°14 relatif à la pose des panneaux photovoltaïques.

Vu la réglementation et conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, il ne serait pas nécessaire de relancer une consultation pour ce lot de travaux. Le choix de la nouvelle entreprise sera effectué lors du prochain conseil municipal.

## **X – Office National des Forêts**

Dans le cadre de l'exploitation forestière des parcelles n° 9, 10 et 12, le troisième adjoint présente une convention établie entre l'Office National des Forêts (ONF) et la commune, relative à la mise à disposition de bois devant être exploités avant de subir une dépréciation de leur valeur.

Cette convention fixe les conditions d'exploitation pour un volume estimé à 77 m<sup>3</sup>. Le produit de la vente est évalué à 6 090 €, dont il convient de déduire des frais de vente s'élevant à 3 654 € ainsi que des charges d'exploitation d'un montant de 3 018 €. L'équilibre financier de cette opération est ainsi estimé à 636 € au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions de la convention avec l'Office National des Forêts, tout en regrettant la marge très réduite de cette opération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'exploitation ainsi que les documents relatifs aux conditions de vente.

## **XI – Manifestation du 7 mai**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie consacrée à la commémoration des faits de Résistance. Il est en effet essentiel de retracer chaque année le premier parachutage d'armes en Côte-d'Or, qui s'est déroulé les 16 juillet et 14 août 1943 sur notre village.

La cérémonie est programmée le jeudi 7 mai à 18h00. Cette année, en plus de la présence des porte-drapeaux, plusieurs véhicules militaires du Musée bourguignon des véhicules militaires seront également présents. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, servi par l'ensemble des élus, jeunes et adultes.

## **XII - Modification du PLU de Gilly les Citeaux**

M. le Maire fait état de la modification n°1 du PLU de la commune de Gilly-les-Cîteaux.

## **XIII - Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'un terrain constructible située au lieu-dit « La Pente Raye » d'une surface de 4 205 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de ne pas préempter sur ce bien
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **XIV - Informations et questions diverses**

### **- Commission Information :**

La commission s'est réunie le 14 avril. L'adjointe à l'information a présenté des propositions concernant la communication de la commune. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission fleurissement :**

Une réunion s'est tenue le 29 avril afin de préparer le fleurissement de l'année 2026. Le rapport a été présenté par une conseillère municipale. Il a été question de la création de certains massifs végétalisés ainsi que de plantations de hautes tiges et d'arbustes, qui seront mises en place à l'automne. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission des Finances :**

Elle s'est réunie le 22 avril pour prendre connaissance du budget 2026 et de la note synthétique sur le budget primitif de 2026. Des documents budgétaires seront adressés aux conseillers.

**- Travaux de l'atelier :**

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de création d'un plancher supplémentaire destiné au stockage dans l'atelier communal a été réalisé durant la semaine 13 du mois de mars 2026. Ces travaux ont été effectués par plusieurs élus, dont le troisième adjoint, qui assurait la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le coût total de cette réalisation s'élève à 900 € TTC, alors que le devis initial de l'entreprise s'établissait à 6 000 € TTC.

**- Secrétariat de mairie :**

Information est donnée aux élus sur le remplacement du photocopieur de la mairie. L'ancien matériel a été transféré à l'école maternelle de la commune pour un montant de 1 440 € HT.

**- Trottoir Rue du Clos :**

Une conseillère a constaté que de nombreux mégots de cigarette sont présents devant un pavillon sur le trottoir Rue du Clos. On peut supposer qu'ils proviennent des riverains.

**- Chien en divagation ;**

Une nouvelle fois, il est constaté la présence d'un chien en divagation. Un rappel sera fait dans le prochain St-Phi Actu.

**- Remerciements** de la part de l'association « La Passerelle » pour le versement d'une subvention.

Réunion de conseil municipal exceptionnelle le vendredi 5 juin à 19h pour élire les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre.

**La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le lundi 8 juin 2026 à 18h30.**

**Une visite du chantier de l'ERL est arrêtée pour les élus le lundi 11 mai à 19h00**

La séance est levée à 22h00

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 30 avril 2026

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Vote des taux	7.2
2	Vidéoprotection	7.1
3	Travaux de signalisation routière	8.3
4	Convention d'exploitation avec l'ONF	3.6
5	Déclaration d'intention d'aliéner	2.3
6	Commission Communale des Impôts Directs	7.2

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2026**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes DORMONT Annick, DUCHAINE Nathalie, LERBET Valérie, ROZ Aurélie et VERDREAU Vanessa.

Messieurs ADNET Johan, DRU Guillaume, LAMBERT Christophe, MORAL Philippe et M. SOLIOT Bernard.

**EXCUSES** : Mmes FERREIRA Anne-Lise (procuration à LERBET Valérie) et LAMBERT Manon (procuration à LAMBERT Christophe) ; Mrs BOURGEON Jérôme (procuration à ADNET Johan) et TRECOURT Daniel (procuration à DUCHAINE Nathalie).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHAINE Nathalie

**DATE DE CONVOCATION** : 20 avril 2026

En ouverture de séance, M. le Maire sollicite l'assemblée pour rajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir : une déclaration d'intention d'aliéner. Accord de l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal d'installation du 20 mars 2026, et suite à une erreur administrative, il est procédé à l'ajout du nom de Vanessa VERDREAU au sein de la commission "Sports et vie associative". Aucune autre observation n'étant formulée, le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **I – Votes des taux 2026**

À la suite du vote du budget 2026 intervenu le 2 mars 2026 et en l'absence à cette date du document de référence « état 1259 » nécessaire à la fixation des taux de fiscalité communale, la situation actualisée avec les nouvelles bases est présentée à l'assemblée.

Monsieur le Maire expose l'évolution des bases fiscales et rappelle que le précédent conseil municipal a élaboré le budget 2026 sans prévoir d'augmentation de la fiscalité.

Il évoque également le contexte budgétaire national, marqué par une baisse continue des dotations de l'État, ainsi que la hausse des charges, notamment salariales. Il souligne par ailleurs le projet de réalisation de l'Espace de Rencontres et de Loisirs, destiné à répondre aux normes d'accessibilité de la mairie et à offrir un équipement communal adapté aux besoins de la population, garantissant un accès facilité à tous.

Sur proposition de la commission des finances, réunie le 22 avril 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 5,92 %

## **II – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

À la suite des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée pour la durée du mandat des membres du conseil municipal.

Pour notre commune, cette commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Elle occupe une place centrale dans la gestion de la fiscalité directe locale.

Malgré le nombre de membres requis, les services de l'État sollicitent la proposition d'un nombre plus important de personnes. Après échange entre les élus, il a été décidé de proposer 24 noms.

### **III – Vidéoprotection**

Monsieur le Maire aborde la question de la sécurité et des incivilités au sein de la commune. Il prend pour référence les trois à quatre cambriolages recensés chaque année, ainsi que les dégradations du patrimoine communal. Celles-ci concernent notamment les équipements de jeux publics, mais également les abords du monument aux morts, où pas moins de sept dégradations ont été constatées en l'espace de deux ans. Ces dommages sont principalement causés par des camions effectuant des manœuvres de demi-tour sans identification.

Dans un contexte où le moindre dégât engendre des coûts importants, les auteurs de ces faits échappent le plus souvent à toute responsabilité, laissant à la charge de la commune les frais de réparation.

Afin de répondre à cette situation, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la commune. Il présente une première estimation technique et financière, en précisant que tout équipement devra obligatoirement être validé par les services de la gendarmerie afin de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental.

Une pré-étude réalisée par deux entreprises est présentée. Celle-ci devra être approfondie en concertation avec le SICECO, la gendarmerie et les fournisseurs. Le montant estimatif des installations s'élève à environ 30 000 € HT.

Les subventions actuellement accordées par le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) s'élèvent à 50 % du coût hors taxes, dans la limite de 50 000 € HT. À cela peuvent s'ajouter des aides de l'État pouvant atteindre également 50 %, sans toutefois dépasser un plafond global de 80 % de subventions.

Après discussion, il est décidé de réunir la commission des travaux afin d'étudier plus précisément ce projet d'équipement.

Conscient de l'intérêt de ce dispositif, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'équiper la commune d'un système de vidéo protection sur des sites stratégiques (ERL, cimetière, place de l'église, square des Crais, écoles, terrain de jeux, atelier communal)
- **AUTORISE** le Maire à engager une étude approfondie avec le soutien des services de gendarmerie.

### **IV - Signalisation routière**

Dans le cadre de la rénovation de la signalisation routière au sol, Monsieur le Maire présente trois devis proposant une application soit en peinture, soit en résine.

Compte tenu des coûts plus élevés de la résine, il est décidé de réaliser les marquages en peinture, à l'exception de certains aménagements qui seront effectués en résine : deux passages piétons (route de Broindon et route de Saulon) ainsi qu'une bande STOP (route de Broindon). Par ailleurs, deux marquages « 30 km/h » seront installés en thermocollé rue de Gilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise CCS de Neuilly-Crimolois pour un montant de 3 975,62 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant afin d'engager les travaux.

### **V – Espace de Rencontre et de Loisirs**

Monsieur le Premier Adjoint, en charge du suivi des travaux de l'ERL, présente l'avancée de cette construction. Depuis la dernière réunion, les enduits extérieurs ont été réalisés. La partie concernant la couverture intérieure du préau a été effectuée ces derniers jours. L'entreprise de chauffage a installé une partie des équipements.

En revanche, un retard estimé à neuf semaines est constaté pour le lot n°7 « doublage et cloisons ».

Par ailleurs, nous avons été informés de la liquidation de l'entreprise SONELEC, qui avait en charge le lot n°14 relatif à la pose des panneaux photovoltaïques.

Vu la réglementation et conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, il ne serait pas nécessaire de relancer une consultation pour ce lot de travaux. Le choix de la nouvelle entreprise sera effectué lors du prochain conseil municipal.

## **X – Office National des Forêts**

Dans le cadre de l'exploitation forestière des parcelles n° 9, 10 et 12, le troisième adjoint présente une convention établie entre l'Office National des Forêts (ONF) et la commune, relative à la mise à disposition de bois devant être exploités avant de subir une dépréciation de leur valeur.

Cette convention fixe les conditions d'exploitation pour un volume estimé à 77 m<sup>3</sup>. Le produit de la vente est évalué à 6 090 €, dont il convient de déduire des frais de vente s'élevant à 3 654 € ainsi que des charges d'exploitation d'un montant de 3 018 €. L'équilibre financier de cette opération est ainsi estimé à 636 € au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions de la convention avec l'Office National des Forêts, tout en regrettant la marge très réduite de cette opération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'exploitation ainsi que les documents relatifs aux conditions de vente.

## **XI – Manifestation du 7 mai**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie consacrée à la commémoration des faits de Résistance. Il est en effet essentiel de retracer chaque année le premier parachutage d'armes en Côte-d'Or, qui s'est déroulé les 16 juillet et 14 août 1943 sur notre village.

La cérémonie est programmée le jeudi 7 mai à 18h00. Cette année, en plus de la présence des porte-drapeaux, plusieurs véhicules militaires du Musée bourguignon des véhicules militaires seront également présents. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, servi par l'ensemble des élus, jeunes et adultes.

## **XII - Modification du PLU de Gilly les Citeaux**

M. le Maire fait état de la modification n°1 du PLU de la commune de Gilly-les-Cîteaux.

## **XIII - Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'un terrain constructible située au lieu-dit « La Pente Raye » d'une surface de 4 205 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de ne pas préempter sur ce bien
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **XIV - Informations et questions diverses**

### **- Commission Information :**

La commission s'est réunie le 14 avril. L'adjointe à l'information a présenté des propositions concernant la communication de la commune. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission fleurissement :**

Une réunion s'est tenue le 29 avril afin de préparer le fleurissement de l'année 2026. Le rapport a été présenté par une conseillère municipale. Il a été question de la création de certains massifs végétalisés ainsi que de plantations de hautes tiges et d'arbustes, qui seront mises en place à l'automne. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission des Finances :**

Elle s'est réunie le 22 avril pour prendre connaissance du budget 2026 et de la note synthétique sur le budget primitif de 2026. Des documents budgétaires seront adressés aux conseillers.

**- Travaux de l'atelier :**

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de création d'un plancher supplémentaire destiné au stockage dans l'atelier communal a été réalisé durant la semaine 13 du mois de mars 2026. Ces travaux ont été effectués par plusieurs élus, dont le troisième adjoint, qui assurait la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le coût total de cette réalisation s'élève à 900 € TTC, alors que le devis initial de l'entreprise s'établissait à 6 000 € TTC.

**- Secrétariat de mairie :**

Information est donnée aux élus sur le remplacement du photocopieur de la mairie. L'ancien matériel a été transféré à l'école maternelle de la commune pour un montant de 1 440 € HT.

**- Trottoir Rue du Clos :**

Une conseillère a constaté que de nombreux mégots de cigarette sont présents devant un pavillon sur le trottoir Rue du Clos. On peut supposer qu'ils proviennent des riverains.

**- Chien en divagation ;**

Une nouvelle fois, il est constaté la présence d'un chien en divagation. Un rappel sera fait dans le prochain St-Phi Actu.

**- Remerciements** de la part de l'association « La Passerelle » pour le versement d'une subvention.

Réunion de conseil municipal exceptionnelle le vendredi 5 juin à 19h pour élire les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre.

**La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le lundi 8 juin 2026 à 18h30.**

**Une visite du chantier de l'ERL est arrêtée pour les élus le lundi 11 mai à 19h00**

La séance est levée à 22h00

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 30 avril 2026

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Vote des taux	7.2
2	Vidéoprotection	7.1
3	Travaux de signalisation routière	8.3
4	Convention d'exploitation avec l'ONF	3.6
5	Déclaration d'intention d'aliéner	2.3
6	Commission Communale des Impôts Directs	7.2

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2026**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes DORMONT Annick, DUCHAINE Nathalie, LERBET Valérie, ROZ Aurélie et VERDREAU Vanessa.

Messieurs ADNET Johan, DRU Guillaume, LAMBERT Christophe, MORAL Philippe et M. SOLIOT Bernard.

**EXCUSES** : Mmes FERREIRA Anne-Lise (procuration à LERBET Valérie) et LAMBERT Manon (procuration à LAMBERT Christophe) ; Mrs BOURGEON Jérôme (procuration à ADNET Johan) et TRE COURT Daniel (procuration à DUCHAINE Nathalie).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHAINE Nathalie

**DATE DE CONVOCATION** : 20 avril 2026

En ouverture de séance, M. le Maire sollicite l'assemblée pour rajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir : une déclaration d'intention d'aliéner. Accord de l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal d'installation du 20 mars 2026, et suite à une erreur administrative, il est procédé à l'ajout du nom de Vanessa VERDREAU au sein de la commission "Sports et vie associative". Aucune autre observation n'étant formulée, le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **I – Votes des taux 2026**

À la suite du vote du budget 2026 intervenu le 2 mars 2026 et en l'absence à cette date du document de référence « état 1259 » nécessaire à la fixation des taux de fiscalité communale, la situation actualisée avec les nouvelles bases est présentée à l'assemblée.

Monsieur le Maire expose l'évolution des bases fiscales et rappelle que le précédent conseil municipal a élaboré le budget 2026 sans prévoir d'augmentation de la fiscalité.

Il évoque également le contexte budgétaire national, marqué par une baisse continue des dotations de l'État, ainsi que la hausse des charges, notamment salariales. Il souligne par ailleurs le projet de réalisation de l'Espace de Rencontres et de Loisirs, destiné à répondre aux normes d'accessibilité de la mairie et à offrir un équipement communal adapté aux besoins de la population, garantissant un accès facilité à tous.

Sur proposition de la commission des finances, réunie le 22 avril 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 5,92 %

## **II – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

À la suite des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée pour la durée du mandat des membres du conseil municipal.

Pour notre commune, cette commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Elle occupe une place centrale dans la gestion de la fiscalité directe locale.

Malgré le nombre de membres requis, les services de l'État sollicitent la proposition d'un nombre plus important de personnes. Après échange entre les élus, il a été décidé de proposer 24 noms.

### **III – Vidéoprotection**

Monsieur le Maire aborde la question de la sécurité et des incivilités au sein de la commune. Il prend pour référence les trois à quatre cambriolages recensés chaque année, ainsi que les dégradations du patrimoine communal. Celles-ci concernent notamment les équipements de jeux publics, mais également les abords du monument aux morts, où pas moins de sept dégradations ont été constatées en l'espace de deux ans. Ces dommages sont principalement causés par des camions effectuant des manœuvres de demi-tour sans identification.

Dans un contexte où le moindre dégât engendre des coûts importants, les auteurs de ces faits échappent le plus souvent à toute responsabilité, laissant à la charge de la commune les frais de réparation.

Afin de répondre à cette situation, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la commune. Il présente une première estimation technique et financière, en précisant que tout équipement devra obligatoirement être validé par les services de la gendarmerie afin de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental.

Une pré-étude réalisée par deux entreprises est présentée. Celle-ci devra être approfondie en concertation avec le SICECO, la gendarmerie et les fournisseurs. Le montant estimatif des installations s'élève à environ 30 000 € HT.

Les subventions actuellement accordées par le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) s'élèvent à 50 % du coût hors taxes, dans la limite de 50 000 € HT. À cela peuvent s'ajouter des aides de l'État pouvant atteindre également 50 %, sans toutefois dépasser un plafond global de 80 % de subventions.

Après discussion, il est décidé de réunir la commission des travaux afin d'étudier plus précisément ce projet d'équipement.

Conscient de l'intérêt de ce dispositif, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'équiper la commune d'un système de vidéo protection sur des sites stratégiques (ERL, cimetière, place de l'église, square des Crais, écoles, terrain de jeux, atelier communal)
- **AUTORISE** le Maire à engager une étude approfondie avec le soutien des services de gendarmerie.

### **IV - Signalisation routière**

Dans le cadre de la rénovation de la signalisation routière au sol, Monsieur le Maire présente trois devis proposant une application soit en peinture, soit en résine.

Compte tenu des coûts plus élevés de la résine, il est décidé de réaliser les marquages en peinture, à l'exception de certains aménagements qui seront effectués en résine : deux passages piétons (route de Broindon et route de Saulon) ainsi qu'une bande STOP (route de Broindon). Par ailleurs, deux marquages « 30 km/h » seront installés en thermocollé rue de Gilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise CCS de Neuilly-Crimolois pour un montant de 3 975,62 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant afin d'engager les travaux.

### **V – Espace de Rencontre et de Loisirs**

Monsieur le Premier Adjoint, en charge du suivi des travaux de l'ERL, présente l'avancée de cette construction. Depuis la dernière réunion, les enduits extérieurs ont été réalisés. La partie concernant la couverture intérieure du préau a été effectuée ces derniers jours. L'entreprise de chauffage a installé une partie des équipements.

En revanche, un retard estimé à neuf semaines est constaté pour le lot n°7 « doublage et cloisons ».

Par ailleurs, nous avons été informés de la liquidation de l'entreprise SONELEC, qui avait en charge le lot n°14 relatif à la pose des panneaux photovoltaïques.

Vu la réglementation et conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, il ne serait pas nécessaire de relancer une consultation pour ce lot de travaux. Le choix de la nouvelle entreprise sera effectué lors du prochain conseil municipal.

## **X – Office National des Forêts**

Dans le cadre de l'exploitation forestière des parcelles n° 9, 10 et 12, le troisième adjoint présente une convention établie entre l'Office National des Forêts (ONF) et la commune, relative à la mise à disposition de bois devant être exploités avant de subir une dépréciation de leur valeur.

Cette convention fixe les conditions d'exploitation pour un volume estimé à 77 m<sup>3</sup>. Le produit de la vente est évalué à 6 090 €, dont il convient de déduire des frais de vente s'élevant à 3 654 € ainsi que des charges d'exploitation d'un montant de 3 018 €. L'équilibre financier de cette opération est ainsi estimé à 636 € au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions de la convention avec l'Office National des Forêts, tout en regrettant la marge très réduite de cette opération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'exploitation ainsi que les documents relatifs aux conditions de vente.

## **XI – Manifestation du 7 mai**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie consacrée à la commémoration des faits de Résistance. Il est en effet essentiel de retracer chaque année le premier parachutage d'armes en Côte-d'Or, qui s'est déroulé les 16 juillet et 14 août 1943 sur notre village.

La cérémonie est programmée le jeudi 7 mai à 18h00. Cette année, en plus de la présence des porte-drapeaux, plusieurs véhicules militaires du Musée bourguignon des véhicules militaires seront également présents. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, servi par l'ensemble des élus, jeunes et adultes.

## **XII - Modification du PLU de Gilly les Citeaux**

M. le Maire fait état de la modification n°1 du PLU de la commune de Gilly-les-Cîteaux.

## **XIII - Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'un terrain constructible située au lieu-dit « La Pente Raye » d'une surface de 4 205 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de ne pas préempter sur ce bien
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **XIV - Informations et questions diverses**

### **- Commission Information :**

La commission s'est réunie le 14 avril. L'adjointe à l'information a présenté des propositions concernant la communication de la commune. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission fleurissement :**

Une réunion s'est tenue le 29 avril afin de préparer le fleurissement de l'année 2026. Le rapport a été présenté par une conseillère municipale. Il a été question de la création de certains massifs végétalisés ainsi que de plantations de hautes tiges et d'arbustes, qui seront mises en place à l'automne. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission des Finances :**

Elle s'est réunie le 22 avril pour prendre connaissance du budget 2026 et de la note synthétique sur le budget primitif de 2026. Des documents budgétaires seront adressés aux conseillers.

**- Travaux de l'atelier :**

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de création d'un plancher supplémentaire destiné au stockage dans l'atelier communal a été réalisé durant la semaine 13 du mois de mars 2026. Ces travaux ont été effectués par plusieurs élus, dont le troisième adjoint, qui assurait la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le coût total de cette réalisation s'élève à 900 € TTC, alors que le devis initial de l'entreprise s'établissait à 6 000 € TTC.

**- Secrétariat de mairie :**

Information est donnée aux élus sur le remplacement du photocopieur de la mairie. L'ancien matériel a été transféré à l'école maternelle de la commune pour un montant de 1 440 € HT.

**- Trottoir Rue du Clos :**

Une conseillère a constaté que de nombreux mégots de cigarette sont présents devant un pavillon sur le trottoir Rue du Clos. On peut supposer qu'ils proviennent des riverains.

**- Chien en divagation ;**

Une nouvelle fois, il est constaté la présence d'un chien en divagation. Un rappel sera fait dans le prochain St-Phi Actu.

**- Remerciements** de la part de l'association « La Passerelle » pour le versement d'une subvention.

Réunion de conseil municipal exceptionnelle le vendredi 5 juin à 19h pour élire les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre.

**La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le lundi 8 juin 2026 à 18h30.**

**Une visite du chantier de l'ERL est arrêtée pour les élus le lundi 11 mai à 19h00**

La séance est levée à 22h00

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 30 avril 2026

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Vote des taux	7.2
2	Vidéoprotection	7.1
3	Travaux de signalisation routière	8.3
4	Convention d'exploitation avec l'ONF	3.6
5	Déclaration d'intention d'aliéner	2.3
6	Commission Communale des Impôts Directs	7.2

# **PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2026**

**PRESIDENT** : Monsieur Hubert POULLOT, Maire.

**PRESENTS** : Mmes DORMONT Annick, DUCHAINE Nathalie, LERBET Valérie, ROZ Aurélie et VERDREAU Vanessa.

Messieurs ADNET Johan, DRU Guillaume, LAMBERT Christophe, MORAL Philippe et M. SOLIOT Bernard.

**EXCUSES** : Mmes FERREIRA Anne-Lise (procuration à LERBET Valérie) et LAMBERT Manon (procuration à LAMBERT Christophe) ; Mrs BOURGEON Jérôme (procuration à ADNET Johan) et TRE COURT Daniel (procuration à DUCHAINE Nathalie).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHAINE Nathalie

**DATE DE CONVOCATION** : 20 avril 2026

En ouverture de séance, M. le Maire sollicite l'assemblée pour rajouter un sujet à l'ordre du jour, à savoir : une déclaration d'intention d'aliéner. Accord de l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal d'installation du 20 mars 2026, et suite à une erreur administrative, il est procédé à l'ajout du nom de Vanessa VERDREAU au sein de la commission "Sports et vie associative". Aucune autre observation n'étant formulée, le présent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **I – Votes des taux 2026**

À la suite du vote du budget 2026 intervenu le 2 mars 2026 et en l'absence à cette date du document de référence « état 1259 » nécessaire à la fixation des taux de fiscalité communale, la situation actualisée avec les nouvelles bases est présentée à l'assemblée.

Monsieur le Maire expose l'évolution des bases fiscales et rappelle que le précédent conseil municipal a élaboré le budget 2026 sans prévoir d'augmentation de la fiscalité.

Il évoque également le contexte budgétaire national, marqué par une baisse continue des dotations de l'État, ainsi que la hausse des charges, notamment salariales. Il souligne par ailleurs le projet de réalisation de l'Espace de Rencontres et de Loisirs, destiné à répondre aux normes d'accessibilité de la mairie et à offrir un équipement communal adapté aux besoins de la population, garantissant un accès facilité à tous.

Sur proposition de la commission des finances, réunie le 22 avril 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau de 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 et fixe les taux comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,94 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 5,92 %

## **II – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

À la suite des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée pour la durée du mandat des membres du conseil municipal.

Pour notre commune, cette commission est composée du Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Elle occupe une place centrale dans la gestion de la fiscalité directe locale.

Malgré le nombre de membres requis, les services de l'État sollicitent la proposition d'un nombre plus important de personnes. Après échange entre les élus, il a été décidé de proposer 24 noms.

### **III – Vidéoprotection**

Monsieur le Maire aborde la question de la sécurité et des incivilités au sein de la commune. Il prend pour référence les trois à quatre cambriolages recensés chaque année, ainsi que les dégradations du patrimoine communal. Celles-ci concernent notamment les équipements de jeux publics, mais également les abords du monument aux morts, où pas moins de sept dégradations ont été constatées en l'espace de deux ans. Ces dommages sont principalement causés par des camions effectuant des manœuvres de demi-tour sans identification.

Dans un contexte où le moindre dégât engendre des coûts importants, les auteurs de ces faits échappent le plus souvent à toute responsabilité, laissant à la charge de la commune les frais de réparation.

Afin de répondre à cette situation, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur la commune. Il présente une première estimation technique et financière, en précisant que tout équipement devra obligatoirement être validé par les services de la gendarmerie afin de pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Départemental.

Une pré-étude réalisée par deux entreprises est présentée. Celle-ci devra être approfondie en concertation avec le SICECO, la gendarmerie et les fournisseurs. Le montant estimatif des installations s'élève à environ 30 000 € HT.

Les subventions actuellement accordées par le Conseil départemental de la Côte-d'Or (CD21) s'élèvent à 50 % du coût hors taxes, dans la limite de 50 000 € HT. À cela peuvent s'ajouter des aides de l'État pouvant atteindre également 50 %, sans toutefois dépasser un plafond global de 80 % de subventions.

Après discussion, il est décidé de réunir la commission des travaux afin d'étudier plus précisément ce projet d'équipement.

Conscient de l'intérêt de ce dispositif, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'équiper la commune d'un système de vidéo protection sur des sites stratégiques (ERL, cimetière, place de l'église, square des Crais, écoles, terrain de jeux, atelier communal)
- **AUTORISE** le Maire à engager une étude approfondie avec le soutien des services de gendarmerie.

### **IV - Signalisation routière**

Dans le cadre de la rénovation de la signalisation routière au sol, Monsieur le Maire présente trois devis proposant une application soit en peinture, soit en résine.

Compte tenu des coûts plus élevés de la résine, il est décidé de réaliser les marquages en peinture, à l'exception de certains aménagements qui seront effectués en résine : deux passages piétons (route de Broindon et route de Saulon) ainsi qu'une bande STOP (route de Broindon). Par ailleurs, deux marquages « 30 km/h » seront installés en thermocollé rue de Gilly.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise CCS de Neuilly-Crimolois pour un montant de 3 975,62 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant afin d'engager les travaux.

### **V – Espace de Rencontre et de Loisirs**

Monsieur le Premier Adjoint, en charge du suivi des travaux de l'ERL, présente l'avancée de cette construction. Depuis la dernière réunion, les enduits extérieurs ont été réalisés. La partie concernant la couverture intérieure du préau a été effectuée ces derniers jours. L'entreprise de chauffage a installé une partie des équipements.

En revanche, un retard estimé à neuf semaines est constaté pour le lot n°7 « doublage et cloisons ».

Par ailleurs, nous avons été informés de la liquidation de l'entreprise SONELEC, qui avait en charge le lot n°14 relatif à la pose des panneaux photovoltaïques.

Vu la réglementation et conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, il ne serait pas nécessaire de relancer une consultation pour ce lot de travaux. Le choix de la nouvelle entreprise sera effectué lors du prochain conseil municipal.

## **X – Office National des Forêts**

Dans le cadre de l'exploitation forestière des parcelles n° 9, 10 et 12, le troisième adjoint présente une convention établie entre l'Office National des Forêts (ONF) et la commune, relative à la mise à disposition de bois devant être exploités avant de subir une dépréciation de leur valeur.

Cette convention fixe les conditions d'exploitation pour un volume estimé à 77 m<sup>3</sup>. Le produit de la vente est évalué à 6 090 €, dont il convient de déduire des frais de vente s'élevant à 3 654 € ainsi que des charges d'exploitation d'un montant de 3 018 €. L'équilibre financier de cette opération est ainsi estimé à 636 € au bénéfice de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les conditions de la convention avec l'Office National des Forêts, tout en regrettant la marge très réduite de cette opération ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'exploitation ainsi que les documents relatifs aux conditions de vente.

## **XI – Manifestation du 7 mai**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie consacrée à la commémoration des faits de Résistance. Il est en effet essentiel de retracer chaque année le premier parachutage d'armes en Côte-d'Or, qui s'est déroulé les 16 juillet et 14 août 1943 sur notre village.

La cérémonie est programmée le jeudi 7 mai à 18h00. Cette année, en plus de la présence des porte-drapeaux, plusieurs véhicules militaires du Musée bourguignon des véhicules militaires seront également présents. Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur, servi par l'ensemble des élus, jeunes et adultes.

## **XII - Modification du PLU de Gilly les Citeaux**

M. le Maire fait état de la modification n°1 du PLU de la commune de Gilly-les-Cîteaux.

## **XIII - Déclaration d'intention d'aliéner**

Il est présenté au conseil municipal une déclaration d'intention d'aliéner relative à la vente d'un terrain constructible située au lieu-dit « La Pente Raye » d'une surface de 4 205 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de ne pas préempter sur ce bien
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches administratives pour l'exécution de la présente délibération.

## **XIV - Informations et questions diverses**

### **- Commission Information :**

La commission s'est réunie le 14 avril. L'adjointe à l'information a présenté des propositions concernant la communication de la commune. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission fleurissement :**

Une réunion s'est tenue le 29 avril afin de préparer le fleurissement de l'année 2026. Le rapport a été présenté par une conseillère municipale. Il a été question de la création de certains massifs végétalisés ainsi que de plantations de hautes tiges et d'arbustes, qui seront mises en place à l'automne. Un rapport est joint en annexe.

**- Commission des Finances :**

Elle s'est réunie le 22 avril pour prendre connaissance du budget 2026 et de la note synthétique sur le budget primitif de 2026. Des documents budgétaires seront adressés aux conseillers.

**- Travaux de l'atelier :**

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de création d'un plancher supplémentaire destiné au stockage dans l'atelier communal a été réalisé durant la semaine 13 du mois de mars 2026. Ces travaux ont été effectués par plusieurs élus, dont le troisième adjoint, qui assurait la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le coût total de cette réalisation s'élève à 900 € TTC, alors que le devis initial de l'entreprise s'établissait à 6 000 € TTC.

**- Secrétariat de mairie :**

Information est donnée aux élus sur le remplacement du photocopieur de la mairie. L'ancien matériel a été transféré à l'école maternelle de la commune pour un montant de 1 440 € HT.

**- Trottoir Rue du Clos :**

Une conseillère a constaté que de nombreux mégots de cigarette sont présents devant un pavillon sur le trottoir Rue du Clos. On peut supposer qu'ils proviennent des riverains.

**- Chien en divagation ;**

Une nouvelle fois, il est constaté la présence d'un chien en divagation. Un rappel sera fait dans le prochain St-Phi Actu.

**- Remerciements** de la part de l'association « La Passerelle » pour le versement d'une subvention.

Réunion de conseil municipal exceptionnelle le vendredi 5 juin à 19h pour élire les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre.

**La prochaine réunion de conseil municipal est programmée le lundi 8 juin 2026 à 18h30.**

**Une visite du chantier de l'ERL est arrêtée pour les élus le lundi 11 mai à 19h00**

La séance est levée à 22h00

Le Maire

Le secrétaire de séance

Liste des délibérations du conseil municipal du 30 avril 2026

N°	Objet	Nomenclature ACTES
1	Vote des taux	7.2
2	Vidéoprotection	7.1
3	Travaux de signalisation routière	8.3
4	Convention d'exploitation avec l'ONF	3.6
5	Déclaration d'intention d'aliéner	2.3
6	Commission Communale des Impôts Directs	7.2